

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Trois, le 18 octobre,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 6 octobre,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija IANNABI, Catherine WILIE, Marie-
Hélène MARLIER, Aline SZYMCZAK, Nasera BENSLIMANE et Messieurs Jacky
LELONG, Emmanuel DONDELA, Frédéric HAUTTECOEUR, Robert
UNTERFRANC et Éric GADENNE.
Monsieur Bernard COQUET est élu secrétaire de séance.

**Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la
maintenance des moyens d'impression bureautiques**

Monsieur David GUIDE, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil
Municipal que la mutualisation de la commande publique constitue l'une des
thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de
mutualisation entre les 36 communes adhérentes et la Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin.

Que compte tenu d'un besoin commun entre l'intercommunalité et les communes
volontaires désignées ci-après : Angres, Avion, Harnes, Lens, Liévin, Loison-Sous-
Lens, Mazingarbe, Noyelles-sous-Lens, Sallaumines, Villers-au-Bois, Wingles, il est
proposé la création d'un groupement de commandes portant sur la fourniture et la
maintenance des moyens d'impression bureautiques afin d'optimiser par le volume
ainsi déterminé, les conditions financières de l'achat public.

Qu'à cet effet, une convention précisant les modalités d'organisation de ce
groupement est proposée à la signature.

Que la Communauté d'Agglomération est désignée coordonnateur du groupement. A
ce titre, elle est chargée entre autre :

- ↳ D'animer le groupement de commandes ;
- ↳ Du recensement des besoins de chacun des membres du groupement ;
- ↳ Du choix de la procédure de passation du marché public, de la rédaction des
pièces, du lancement de la consultation, de l'analyse des offres, de la signature de
l'accord-cadre etc.

Que le marché est passé pour une durée de 5 ans ferme ;

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal
décident :

Vote à l'unanimité

- D'adhérer au groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes volontaires pour la fourniture et la maintenance des moyens d'impression bureautiques,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive ayant connaissance que :

↳ Le groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, sera chargé de procéder, dans le respect des dispositions et principes énoncés par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature et à la notification du marché public ;

↳ Qu'après notification du marché, chaque membre du groupement de commandes aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 19 octobre 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 23.10.2023

AR : 062 216 205 237 - 20231018

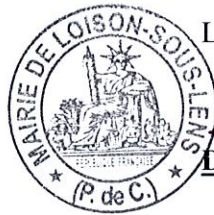
del 181023 - 218 - DE

Affiché le 23.10.2023

Certifié exécutoire le 23.10.2023

Le Maire,


Daniel KRUSZKA



Le Maire,


Daniel KRUSZKA